

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 16 juillet 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 7, 8 et 9 juillet 2014

2014 DPVI 1032 Subventions et conventions à trois associations : Observatoire International des Prisons (OIP, 19^e), Alliance (7^e) et Centre Primo Levi (11^e) au titre des droits de l'Homme et de la lutte contre les discriminations.

Mme Hélène BIDARD, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le projet de délibération en date du 24 juin 2014, par lequel Mme la Maire de Paris propose une subvention à trois associations ;

Sur le rapport présenté par Mme Hélène BIDARD, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention annuelle, dont le texte est joint à la présente délibération avec l'Observatoire International des Prisons (OIP)

Article 2 : Une subvention de 44 000 euros est attribuée à l'Observatoire International des Prisons-Section Française (OIP) (19e) pour le projet « Veille informative et juridique pour les détenus et sortants de prisons en Ile-de-France » (16247/ 2014_00432).

Article 3 : Une subvention de 5 000 euros est attribuée à l'association Alliance (7e), pour le projet « 12^{ème} édition du Festival International du Film des Droits de l'Homme de Paris » (4201 / 2014 /01660).

Article 4 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention triennale, dont le texte est joint à la présente délibération avec le Centre Primo Levi.

Article 5 : Une subvention de 12 000 euros est attribuée au Centre Primo Levi (11^e), pour le projet « Droits de l'homme et lutte contre les discriminations » (18209 / 2014_03061)

Article 6 : La dépense correspondante, s'élevant à 61 000 euros, sera imputée sur la provision du chapitre 65, article 6574, rubrique 020, ligne VF 15008 « Subventions de fonctionnement au titre des droits de l'homme et de la lutte contre les discriminations » du budget de fonctionnement 2014 de la Ville de Paris.